

À TOUS LES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS



CUEILLETTE DE PEINTURES

Le 4 septembre 2013, veuillez déposer vos contenants de peinture avant 8h00 AM sur le bord du chemin, notre inspecteur effectuera la cueillette desdits contenants de peintures et batteries domestiques.

Produits acceptés :

Peintures
Laques
Vernis

Époxy
Peinture à métal
Protecteurs à bois et à maçonnerie

Teintures
peinture aluminium

Produits non acceptés :

Solvants
Goudrons
Peinture automobile
artistique

Aérosols
Peinture granulaire
Peinture à signalisation

Adhésifs
Peinture industrielle
Peinture à usage

**Tout autre produit non mentionné dans la liste des produits acceptés.
Ainsi que les produits de sources commerciales industrielles ou institutionnelles**

**Puisque l'entrepreneur ne peut disposer de tous les produits, il est important de noter que
seulement les contenants acceptés seront ramassés.**

**Il est également important de laisser l'étiquette sur le contenant afin
d'identifier le produit à l'intérieur. Les contenants sans étiquettes ne peuvent
être acceptés.**

Espérons que vous participerez en grand nombre à cette collecte.

A handwritten signature in blue ink that reads "Suzie Latourelle".

Ce 03 septembre 2013
Suzie Latourelle, d.g.

A large white arrow pointing to the right, with the word "Verso" written inside it in a black serif font.

Récupération fluocompactes et piles

Lampes recyclables

Déposez les lampes fluocompactes et les tubes fluorescents dans le bac de récupération RecycFluo.



Déposez
les lampes
non cassées et
sans emballage.



Ampoules non récupérées

Ampoules à filament
(à incandescence et halogènes)

La municipalité offre à ses contribuables la possibilité de déposer ses lampes fluo compactes et tubes fluorescents dans un bac à cet effet au bureau municipal ou les déposer dans un contenant sur le bord du chemin le jour de la cueillette des contenants de peinture. Une autre façon de protéger l'environnement.

Vous pouvez également disposer de vos **piles domestiques** au bureau municipal.

RECTO